

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2016**

Objet : Décision modificative N°1

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 20 septembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°3, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8+3 procurations

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia (6^{ème} VP))
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (procuration donnée à Mr Bost)
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr Pradayrol)
Mme Annie Queyrel-Peyramaure (procuration donnée à Mme Rome)
Mr Christian PRADAYROL

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région ALPC
Conseiller Agglo Bassin Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Conseiller Régional
Conseillère Départementale Corrèze
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Sont excusés :

Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)
Mme Hélène FAIVRE (et son suppléant) (3^{ème} VP)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Conseiller Régional
Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjointe au maire de la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Cette première décision modificative prévoit certains transferts de crédits entre chapitres pour les besoins du syndicat.

En effet, Orange facture des intérêts moratoires plus importants que ce qui avait été prévu au budget primitif (500 €). Il convient donc de transférer 8 000 € du chapitre 65 (article 658) au chapitre 67 (article 6711).

Par ailleurs, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable et d'un écran pour le nouvel agent recruté.

2 000 € sont inscrits au budget mais les crédits ont été utilisés pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour le directeur. Il est proposé de transférer 1 500 € du chapitre de fonctionnement 022 au chapitre d'investissement 21 (article 2183) par le biais d'un transfert entre sections (023 - 021).

Les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité, la décision modificative N°1 dans sa totalité et par chapitre, telle que détaillée en annexe.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 13 OCT. 2016

